

Diagnostic des pulvérisateurs

Les agriculteurs bretons



La promotion du diagnostic au travers de formations terrain.

12 organismes ont créé et adhèrent au CRODIP Bretagne :

- les 4 Chambres d'Agriculture de Bretagne
- la Fédération Régionale des CUMA (FRCUMA)
- l'Association Régionale des entreprises de Travaux agricoles et Ruraux (ARETAR)
- la Fédération Régionale des Artisans Ruraux de Bretagne (FRAR)
- le Syndicat National des Entreprises de Service et de Distribution de Machinisme Agricole (SEDIMA)
- le Syndicat des Entreprises de Commerce International de Matériel Agricole (SECIMA)
- le Syndicat Général des Constructeurs de Tracteurs et Machines Agricoles (SYGMA)
- la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA)
- les Jeunes Agriculteurs Bretons (JAB).

Contact CRODIP :
02 23 48 27 41 (Rennes)

outil phare dans de nombreuses régions agricoles. Démarche non obligatoire et volontaire, ce contrôle technique illustre la bonne volonté des agriculteurs à mieux préserver l'environnement. Il permet aussi de travailler avec un outil fiable et sûr.

Le tiers du parc soumis à contrôle

En Bretagne, les organisations agricoles régionales ont créé en 1998 le CRODIP, Comité Régional d'Organisation de Diagnostic de matériels de Protection des cultures. L'objectif du CRODIP ? Vérifier que le pulvérisateur, par son bon réglage et son entretien, ne soit plus source de pollution. Pour cela, le Comité régional a formé 63 contrôleurs, organise des opérations locales et assure le suivi administratif des dossiers.

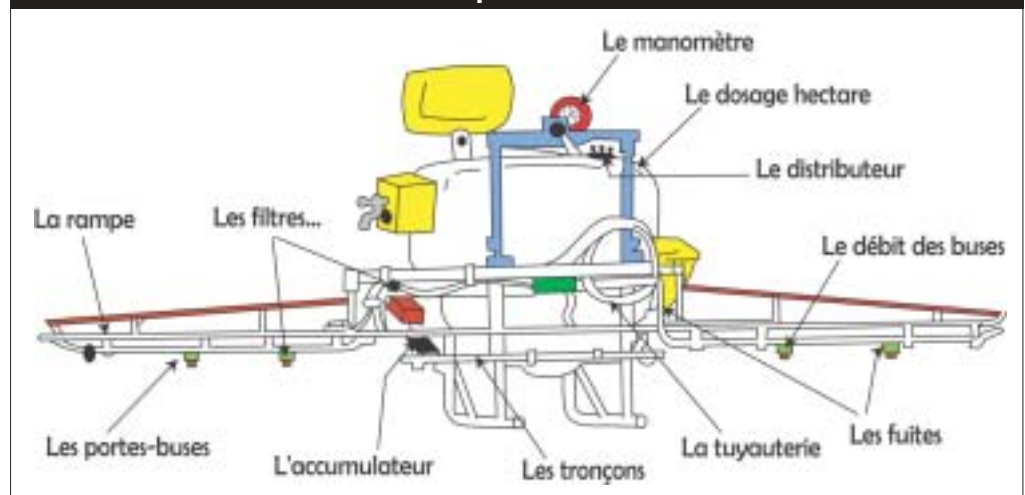
Grâce à cette initiative, la région effectue aujourd'hui le plus gros volume de contrôles de toute la France : fin 2004, le 1/3 du parc régional aura été soumis à ce contrôle tech-

Signe des temps, les diagnostics de pulvérisateurs se multiplient en France. En Bretagne, le tiers des pulvérisateurs est contrôlé. Les agriculteurs saisissent là une belle occasion de montrer qu'ils travaillent avec et pour l'environnement.

La qualité de l'eau est un sujet qui ne cesse de préoccuper le grand public et place trop souvent les agriculteurs dans une situation embarrassante. Pour contribuer à l'amélioration de la ressource en eau, le contrôle des pulvérisateurs est devenu en quelques années un

Charles Baudart
avec Pierre-Yves Yème
py.yeme@arvalisinstitutduvegetal.fr
ARVALIS – Institut du végétal

Les 11 points vérifiés



Luttent contre les pollutions

Les points faibles des pulvérisateurs

D'après une étude réalisée en 2001, l'état des pulvérisateurs avant contrôle est assez uniforme, quel que soit l'agent agréé chez qui le test est effectué. Le principal problème est lié à la pression du système de pulvérisation : 48 % des manomètres sont défectueux, et 39 % des tronçons de rampe présentent des pertes de charges importantes. Pourtant, à 250 l/ha, un écart de 25 % entre la pression affichée par le manomètre et la pression réelle prise à la buse génère une erreur théorique de dosage de 30 l/ha. A 100 l/ha, l'écart est de 11 l/ha. Dans la pratique, il faut reconnaître que l'expérience des utilisateurs limite souvent de tels écarts. Quant à l'homogénéité du traitement et la répartition

au sol, elle est contrôlée en vérifiant l'homogénéité de débit, l'état de la buse, ou en comparant l'écartement des portes-buses à l'écartement initial. Ce dernier est pour la plupart des rampes de 50 cm et 92 % des pulvérisateurs ne présentent pas de problème sur ce point.

Des problèmes de fuites, qui jouent un rôle direct dans les pollutions ponctuelles, sont constatés sur 14 % des appareils contrôlés. Elles concernent principalement les rampes (38 %), les portes-buses (29 %) et les filtres (19 %). Le nombre de fuite n'est pas jugé préoccupant, au regard des conditions particulières de réalisation du test : La pression du test est supérieure de 1 bar à la pression de travail habituelle, avec un minimum de 3 bars.

nique, soit près de 10 000 pulvérisateurs en 7 ans.

En quoi consiste ce contrôle ?

Proche de la méthode CIE-TAP, les diagnostics sont réalisés selon un protocole précis se rapprochant d'une norme européenne stricte (EN13790). Ils portent sur 11 points de contrôle : état de la rampe, des portes-buses, des filtres, de l'accumulateur, de la tuyauterie et du distributeur, mise en évidence d'éventuelles fuites, mesures des écarts de pression entre tronçons, vérification du manomètre, débit des buses et dosage à l'hectare du pulvérisateur.

Ces diagnostics sont réalisés par des agents spécialisés et agréés par le CRODIP : les

artisans et concessionnaires locaux, mais aussi certains techniciens spécialisés des chambres d'agriculture et FD CUMA. L'agrément est accordé après une formation de 4 jours, qui allie théorie et pratique. Chaque année, les agents, répartis sur toute la Bretagne, doivent participer à des séances de perfectionnement pour conserver leur agrément.

A la fin du contrôle, un bilan est remis à l'agriculteur, qui détaille les résultats des 11 points vérifiés, avec les éventuels conseils, préconisations et réparations à réaliser.

Selon le type de matériel et de rampe, le contrôle dure entre 1 h 30 et 2 h 30. Il coûte 55 euros HT à l'agriculteur pour une rampe inférieure à

18 m. Pour une rampe de 18 m et plus, il coûte 62 euros. Ces tarifs forfaitaires intègrent une aide de 50 euros du Conseil régional de Bretagne, qui par simplicité est déduite à la fin du diagnostic par les agents agréés, qui font l'avance de cette subvention.



Un macaron vert

Si le pulvérisateur est en bon état de fonctionnement suite au diagnostic ou après les réparations conseillées, un autocollant vert est apposé sur la

"Un banc pédagogique et itinérant"

Pour répondre à l'une de ses missions – former les agriculteurs aux bonnes pratiques de pulvérisation – le CRODIP s'est équipé d'un banc pédagogique de pulvérisation. En partie financé par le Conseil régional de Bretagne, l'Etat et la chambre régionale d'agriculture, réalisé par des élèves en agro-équipements (CFA de Narcé) sur les instructions d'un comité technique, cet appareil est comparable à un pulvérisateur à rampe. Fixé sur une remorque, il permet d'illustrer les possibles dysfonctionnements d'un matériel (dérive, perte de pression, mauvais choix de buses, etc.) et l'intérêt de tel ou tel accessoire (type de buse, cuve de rinçage, bac d'incorporation, rince-bidon, dosatron, etc.) lors de salons ou formations. Un bel outil pour illustrer par l'exemple les bonnes pratiques de pulvérisation.

Le banc pédagogique de pulvérisation, un outil unique en son genre.



POINT DE VUE

Christophe Bobon

"Pour être sûr de mon matériel"

Christophe Bobon est agriculteur à « Noyal-sous-Bazouges, au nord de Rennes, dans l'Ille-et-Vilaine, sur une exploitation de polyculture-élevage laitier. Sa sole est composée de 25 ha de céréales et de 35 ha de maïs. Depuis l'an passé, il est propriétaire d'un pulvérisateur John Deere 510, d'une capacité de 1 000 l et équipé de 21 m de rampes. Au printemps, il a fait diagnostiquer son pulvérisateur. « Mon pulvé était neuf et je n'étais pas obligé de faire réaliser un diagnostic. Mais cela m'a permis de voir s'il était en bon état de fonctionnement et d'être sûr de mon matériel. Au passage, j'ai pu constater qu'une buse était défectueuse et je l'ai changée moi-même. Mon matériel était garanti. Ainsi, si un problème avait été détecté, j'aurais pu faire jouer la garantie.



Pour réaliser le test, je me suis rendu à un regroupement qui s'est effectué sur le site d'une coopérative, près de chez nous. Ça n'a pas été très long : 2 petites heures ont suffi.

Ce contrôle m'a permis d'être sûr de la fiabilité de mon pulvé. C'est très important. Au-delà des avantages d'un matériel neuf, je sais que je travaille proprement et correctement. On ne peut pas pulvériser n'importe comment.

Dans 3 à 4 campagnes, il sera à nouveau intéressant de demander un tel contrôle. Ces matériels sont simples d'utilisation mais ils peuvent toujours se dérégler et diminuer l'efficacité d'une application ».

cuve, avec la mention « Pulvé certifié en bon état de fonctionnement ». Ce macaron récompense le sérieux et le professionnalisme de son propriétaire.

Si le diagnostic recommande une remise en état immédiate, l'agriculteur devra procéder aux réparations préconisées et fournir les factures correspondantes. Si une réparation ne se fait pas sur place, le propriétaire a deux mois pour le faire.

A renouveler tous les trois ans

Dès 2005, l'obtention de l'autocollant devrait être accompagnée de la délivrance d'un certificat, qui peut faire office d'attestation dans un cahier des charges ou un référentiel « agriculture raisonnée ». Il est également demandé par les comités de Bassins versants et la filière légumes. Ce certificat sera valable 3 ans. Au-delà, le CRO-



La pastille verte est apposée sur la cuve du pulvérisateur.

DIP préconise une nouvelle vérification. Cette rigueur assure la qualité des traitements réalisés.

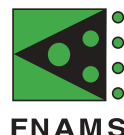
En 2003, au moins 75 % des 2 200 pulvérisateurs diagnostiqués ont reçu la pastille « pulvé certifié ».

En se souciant massivement du bon état de leur pulvérisateur, les agriculteurs bretons font « d'une pierre deux coups » : ils améliorent leurs conditions de travail et l'efficacité de leurs pulvérisateurs. Et n'en déplaise aux détracteurs de l'agriculture, ils respectent de mieux en mieux l'environnement. Petit à petit, les agriculteurs restaurent leur image. ■

Le rendez-vous international des grandes cultures

Les BOIGNEVILLE (91) 15-16 JUIN
CULTURALES® 2005

organisé par :



avec la collaboration de :